



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : C15/0574/ 88882



F 57197

Rési code :

Antwerpen-Limburg tél : 03 221 86 11 Oost & West -Vlaanderen tél : 09 244 77 11
Brabant tél : 02 674 57 11 Wallonie tél : 081 432 611

R3

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom :		Nom, Prénom : H. Molton		Nom, Prénom :	
N° carte d'identité :		Adresse : Rue In Picta Isabelle, 88		Adresse :	
N° TVA : BE		P + Commune : 1104 Jorignie		P + Commune :	
Tél :		Tél :		Tél :	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☒ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ mobile	☐ temporaire			☐ Art 87	☐ Art 278	☒ Unité de travail domestique
☐ Art 271	☐ périodique	☐ contrôle	☐	☐ Art 88	☐ Art	☒ Parties communes
☒ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☒ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN			☒ EAN non communiqué	☒ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° : 584 39 1 86	Index jour : 55798	nuit :	☐ Compt. kWh exclusif nuit :	
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☐ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐				
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐				
	Courant nominal maximum (A) : ☐ 20 ☐ 25 ☐ 32 ☒ 40 ☐ 50 ☐ 63 ☐ 80 ☐ 100 ☐				
Description installation	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 20 mm² - Type : Ex 1.3				
	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA				
	Nombre de tableaux : 1				
Description installation	Type de prise de terre : ☒ boucle de terre ☒ barres / piquets				
	☐				
	Nombre de circuits terminaux : 17				
Description installation	☒ Voir annexe(s)				

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☒ Appareils	☒ Matériel	☒ >2/section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 16 Ω		☒ Isolation général : 10 MΩ		☒ Continuité de terre		☐ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	☒ Néant
Infractions Installation existante	☐ Néant
Remarques	Remplacement complet de l'installation
	☐ Néant

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : G. M. G. Agent n° : 0574 Date : 13/5/2014

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 4 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

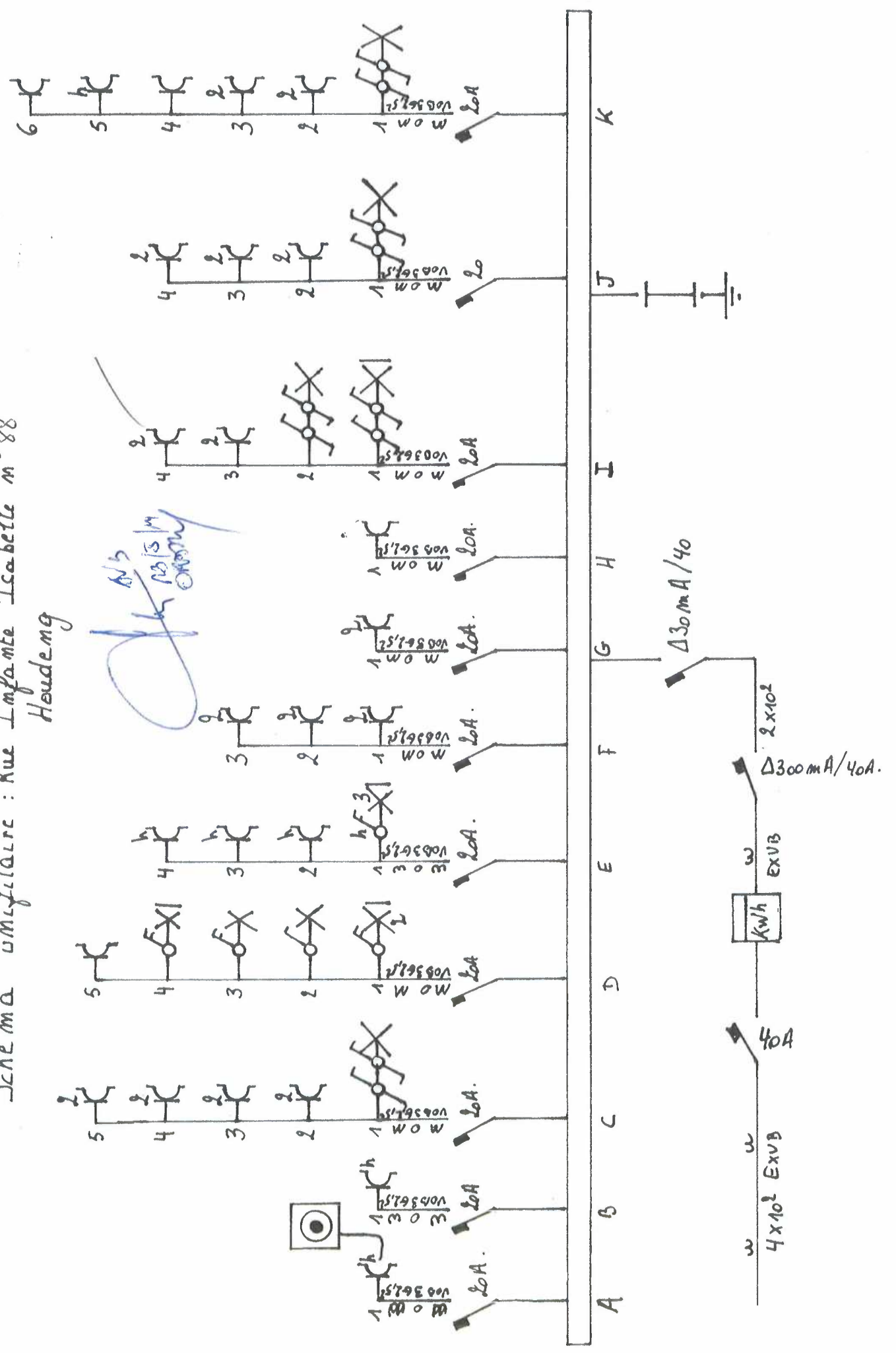
☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Propriétaire et responsable de l'installation

Le 13-05-2014

Schema unifilaire : Rue Impante Isabelle n° 88

Houdemg



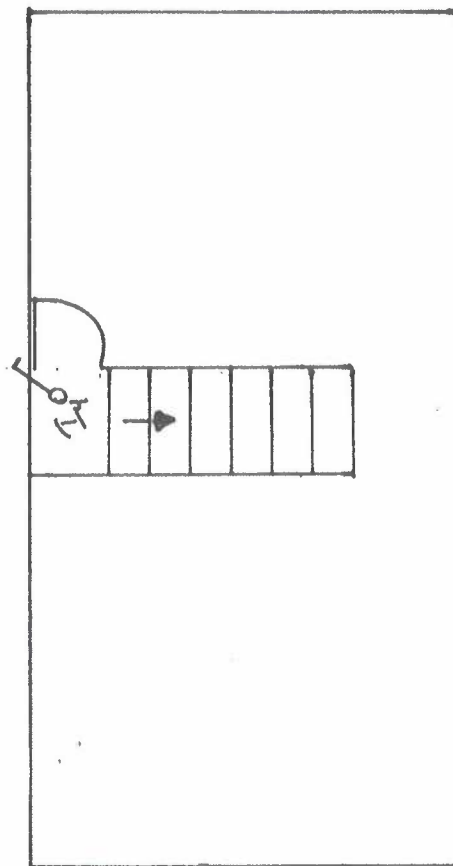
Le 13.05.2014. (2)

Schema de position: Grenier

Rue Infante Isabelle n° 88

Houdeng

for

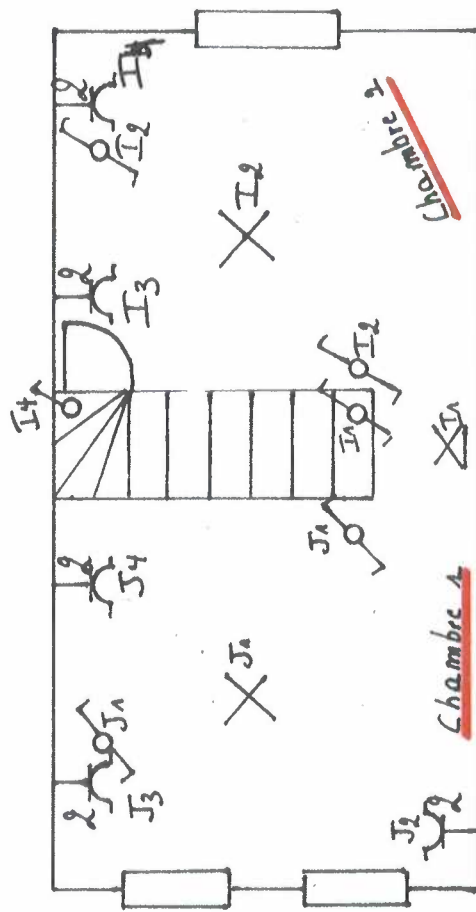


Le 13-05-2014. ③

Schema de position: Etage

Rue Infante Isabelle n° 88
Houdeng

[Handwritten signature]

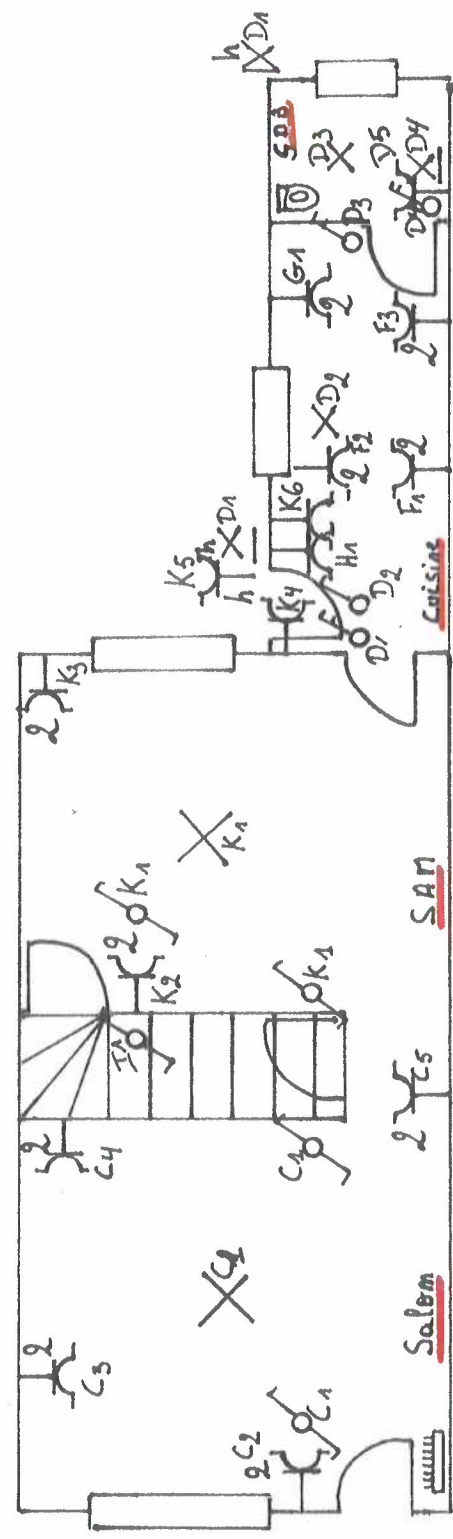


④

de 13-05-2014.

Schema de position: Rez de chaussée
Rue Infante Isabelle n° 88
Houdemeg

AB



③

Le 13.05.2014

Schema de position: Cave
Rue Infante Isabelle n° 88
Hoddenq

